

Avenir énergétique : la Corse consultée à grande échelle

Le schéma Climat, Air, Énergie sera élaboré après une concertation qui prend fin le 1^{er} avril. Il s'agit de fixer le cadre stratégique à l'horizon 2020-2050, en matière de maîtrise énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, d'essor des énergies renouvelables, d'adaptation aux changements climatiques



Les éoliennes dans le Cap : le défi de l'énergie propre.

(Photos Gérard Baldocchi)

Qu'il s'agisse de la pollution des eaux, des sols et de l'air, de la préservation des espèces ou du changement climatique, la dimension environnementale ne peut plus être éludée si on veut bâtir un mode de vie écologiquement et économiquement viable. Les bouleversements sont caractérisés par leur rapidité. Ils dépassent le rythme biologique et des conséquences lourdes sont à prévoir sur les conditions de vie des êtres vivants si rien n'est fait pour s'adapter à ce changement ou l'atténuer. La Corse est aux premières loges en raison de sa situation géographique qui constitue pour elle à la fois un handicap pour son isolement et une aubaine pour les ressources susceptibles de lui permettre de réussir la mutation.

En 2005, elle a été confrontée à une grave crise d'approvisionnement en électricité : les moyens de production n'ont pas permis de faire face à une demande accrue par la vague de froid. Consécutivement à cette crise, la Corse a amorcé l'élaboration d'un plan énergétique instituant un trépied pour assurer la sécurité et la qualité de l'approvisionnement, basé sur le thermique, l'interconnexion et les énergies renouvelables. En 2007, dans ce même élan visant à renforcer la sécurité et concourir à l'autonomie énergétique de l'île, un Plan de développement d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie a été voté. Un plan régional de qualité de l'air (PRQA) l'a également été.

la continuité des travaux déjà engagés. Pilotée par la Collectivité territoriale via la direction déléguée à l'énergie de l'Office de l'Environnement, ce projet est le fruit d'une large concertation à laquelle ont été associés les acteurs du territoire dans l'esprit d'une gouvernance à cinq du Grenelle, les élus, les institutions, les syndicats représentatifs des salariés, les entreprises et les associations notamment environnementales. Son comité de pilotage (1) est chargé d'arrêter les objectifs et orientations du schéma sous la tutelle du président du Conseil exécutif qui nomme ses membres. Ce comité de pilotage aura, par ailleurs, vocation à suivre la mise œuvre d'actions et à permettre les retours d'expériences sur le territoire corse, tout en conduisant l'ensemble des travaux nécessaires à l'élaboration du schéma. Pour ce faire, plusieurs groupes de travail sectoriels vont plancher dans différentes directions : bâtiments résidentiels et tertiaires, industrie, agriculture ; transports et mobilité durable ; énergies renouvelables ; qualité de l'air ; adaptation au changement climatique. En raison de ses particularités géographiques, la Corse a décidé de faire également référence dans son SRCAE, au radon et à l'amiante environnemental spécifiquement présents sur son territoire. La lutte contre la pollution de l'air intérieur est aussi abordée par le Plan régional Santé Environnement (PRSE), en cours de révision.

On l'a dit d'emblée, l'adaptation du territoire corse représente une opportunité pour son économie, particulièrement celui des filières professionnelles en lien avec les énergies renouvelables qui permettrait de stimuler l'emploi notam-

ment dans la construction, de développer l'industrie, d'attirer les cadres peu présents sur l'île, et de valoriser des ressources locales, celle du bois par exemple. De plus, la maîtrise de la demande en énergie et la croissance des énergies renouvelables répondent aux problématiques posées dans le contexte de pénurie, en contribuant à réduire la facture énergétique de la Corse, tout en favorisant son indépendance énergétique.

La consultation publique est lancée

Il s'agira en même temps de se prémunir des risques naturels qui pourraient être aggravés par le changement climatique et affecter les infrastructures (inondations, sécheresse, incendies, submersions côtières, événements climatiques extrêmes), mais aussi de préserver l'attractivité touristique de l'île (maintien d'un certain confort thermique estival, préservation du patrimoine naturel).

En un mot, le SRCAE constitue une opportunité pour améliorer la qualité de vie des citoyens et lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes. Dans le domaine de la santé publique, les objectifs du SRCAE en termes de qualité de l'air visent à réduire les pathologies liées aux polluants atmosphériques.

La question de l'aménagement du territoire est également à relier directement aux enjeux environnementaux, à travers la maîtrise de l'urbanisation et de l'étalement urbain, les modes d'occupation des sols et notamment du littoral, les enjeux paysagers et environnementaux du développement des énergies

renouvelables, ou encore l'organisation du territoire pour permettre la réduction des consommations d'énergie, en particulier dans le domaine des transports.

Le schéma régional Climat, Air, Énergie permettra de fixer les objectifs et les orientations à l'horizon 2020 - 2050. La démarche de son élaboration a été officiellement lancée le 14 mars dernier lors de la réunion du Conseil de l'Énergie de l'Air et du Climat présidée par Maria Guidicelli, conseillère exécutive en charge de l'énergie. Il sera soumis pour avis aux instances compétentes (préfet de Corse, départements, municipalités, Conseil économique et social, chambres consulaires, etc.) mais fait aussi l'objet d'une grande consultation du public qui a commencé au début de ce mois et s'achèvera le 1er avril inclus (2). Les services de la direction déléguée à l'Énergie organiseront trois réunions publiques de présentation du projet de Schéma régional Climat Air, Énergie, durant cette période à Corté, Ajaccio et Bastia.

J.-M. R.

(1) Il est composé de représentants de la direction de l'Énergie, de l'office de l'environnement, des services déconcentrés de l'État (Dreal, Ademe, etc.), des deux conseils généraux de Corse-du-Sud, des communautés d'agglomération de Bastia et du Pays ajaccien, du Parc naturel régional et des syndicats d'électrification.

(2) Le document peut être consulté : au siège de la collectivité territoriale de Corse aux heures d'ouvertures ; sur le site internet de la CTC (www.corse.fr). Pour le 1^{er} avril au plus tard, les observations du public sur ce projet pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou transmises par courriel à l'adresse suivante : consultation-srcae@ct-corse.fr

Une bonne bouffée d'air pour l'économie

Le SRCAE, le schéma régional Climat, Air, Énergie de Corse s'inscrit ainsi dans



Le barrage du Rizzanese.

(Photo M.L.)



La centrale du Vazzio.

(Photo M.L.)